



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division de l'organisation
et de la performance scolaire
(DOPS)

n° 2021-01-01

Affaire suivie par :

Christian Rosset

Tél : 05 67 76 58 23

Mél : ia81-dops@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

Albi, le 18 février 2021

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du
27 août 2018 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Départemental
dans sa séance du 09 février 2021,
et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education
Nationale le 17 février 2021,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil
des classes en date du 18 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les fermetures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- ALBI Lapérouse-Carpantier	1 poste
- ARTHES Elémentaire	1 poste
- AUSSILLON Les Auques	1 poste
- CAGNAC LES MINES	1 poste
- CAMBON D'ALBI	1 poste
- CARMAUX Jean Moulin élémentaire	1 poste
- COUFFOULEUX Maternelle	1 poste
- GAILLAC La Voulte	1 poste
- GIROUSSENS Maternelle	1 poste
- GRAULHET L'Albertarié	1 poste
- LAUTREC	1 poste
- MARSSAC SUR TARN	1 poste
- RABASTENS Las Peyras	1 poste
- SAINT SULPICE Henri Matisse	1 poste
- SAINT SULPICE Louisa Paulin	1 poste
- SALVAGNAC	1 poste
- RPI Concentré CORDES SUR CIEL	1 poste
- RPI Concentré CUQ TOULZA	1 poste
- RPI Concentré SAINT AMANS SOULT	1 poste
- RPI BEAUVAIS/MONTGAILLARD/TAURIAC	1 poste
- RPI FENOLS/LASGRAISSES/ORBAN	1 poste
- RPI PARISOT/PEYROLE	1 poste

Article 2 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les ouvertures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- ALBI Fieu	1 poste
- ALBI Rayssac	1 poste
- CARMAUX Jean-Baptiste Calvignac élémentaire	1 poste
- CASTRES Aillot	1 poste
- CASTRES Laden	1 poste
- CASTRES Marie Curie	1 poste
- GAILLAC Louise Michel	1 poste

Article 3 : Est prononcé à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, le transfert de poste entre les écoles suivantes :

- REALMONT maternelle (3 classes) transfert REALMONT élémentaire (8 classes) 1 poste

Article 4 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les fermetures de décharge de direction suivantes :

- ALBI Lapérouse-Carpantier 0.08 de décharge
- CAGNAC LES MINES 0.17 de décharge
- GAILLAC La Voulte 0.25 de décharge

Article 5 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les ouvertures de décharge de direction suivantes :

- ALBI Rayssac 0.17 de décharge
- CARMAUX Jean-Baptiste Calvignac élémentaire 0.08 de décharge

Article 6 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture de la décharge de direction suivante au titre de l'ouverture de poste arrêtée au 04 septembre 2020 :

- MONTREDON LABESSONNIE la Sigourre 0.25 de décharge

Article 7 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, l'ouverture de la décharge de direction suivante au titre de l'ouverture de poste arrêtée au 22 avril 2020 :

- ALBI Herriot 0.50 de décharge

Article 8 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les évolutions des décharges de direction au titre du transfert de poste entre les écoles de REALMONT :

- REALMONT Maternelle (3 classes) - 0.25 de décharge
- REALMONT Elémentaire (8 classes) + 0.08 de décharge

Article 9 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2021, à titre définitif, les ouvertures de décharge de direction suivante au titre de l'abondement du régime des décharges de service de direction d'école de 9 et 13 classes :

- AUSSILLON Jules Ferry (9 classes) 0.17 de décharge
- CAGNAC LES MINES (9 classes) 0.17 de décharge
- CASTRES L'Albinque (9 classes) 0.17 de décharge
- CASTRES La Pause (9 classes) 0.17 de décharge
- CASTRES Roulandou élémentaire (9 classes) 0.17 de décharge
- GAILLAC Louise Michel (9 classes) 0.17 de décharge
- LABRUGUIERE Marie Curie (9 classes) 0.17 de décharge
- LAVAU Centre élémentaire (9 classes) 0.17 de décharge
- LAVAU Le Pigné élémentaire (9 classes) 0.17 de décharge
- SAINT JUERY Marie Curie (9 classes) 0.17 de décharge

- ALBI Fieu (13 Classes) 0.25 de décharge
- GRAULHET Victor Hugo (13 Classes) 0.25 de décharge
- SAINT SULPICE Marcel Pagnol (13 Classes) 0.25 de décharge

Article 10 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**L'Inspectrice d'Académie,
directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn**



Marie-Claire DUPRAT